

## Modalités soutenance Université Nantes

### Constitution du dossier de soutenance

Le dossier de soutenance doit être saisi en ligne dans LUNAM DOCTEUR : <http://ludoc.univ-nantes.fr/login.jsf>, rubrique « scolarité » puis « jury de thèse » ; imprimé et signé par le doctorant et le directeur de thèse. Il doit être constitué des pièces suivantes :

- ✓ Demande d'autorisation de soutenance de thèse (signée par le candidat et son directeur de thèse)
- ✓ Proposition d'au moins deux rapporteurs (signée par le directeur de thèse)
- ✓ Proposition de jury à imprimer en recto-verso (signée par le directeur de thèse)
- ✓ Résumé de la thèse avec titre, mots clés (signé par le directeur de la thèse)
- ✓ Fiche individuelle complétée et signée par les rapporteurs et membres du jury extérieur à l'établissement.
- ✓ Première (couverture) et dernière page (résumés) de la thèse (voir couverture modèle ci-dessous)
- ✓ Formulaire d'enregistrement de thèse soutenue signé du candidat.
- ✓ Liste des publications scientifiques (sur papier libre) répondant au règlement intérieur de votre ED.
- ✓ Liste des formations suivies (à télécharger dans l'espace personnel LUDOC)
- ✓ Support numérique de la thèse (texte intégral) au format PDF à envoyer par mail ou par FILEX à votre scolarité.
- ✓ Contrat de diffusion (autorisation de la mise en ligne et diffusion sur internet de la thèse) signé par le candidat-auteur.

### Langue de rédaction de la thèse de doctorat

La langue de rédaction est le français, sauf indication contraire dans la convention de cotutelle.

Pour rédiger en anglais, il faut faire une demande motivée grâce au formulaire en ligne.

### Couverture de thèse et guide de rédaction

Un modèle de mise en page à respecter pour votre couverture de thèse UN\_UBL et un guide de rédaction sont disponibles en téléchargement sur [univ-nantes.fr](http://univ-nantes.fr)

### Délais pour la soutenance

9 semaines avant la soutenance : dépôt du dossier complet en scolarité avec la couverture de thèse unique pour l'ensemble des membres de la ComUE UBL. Le dépôt se fait début juin pour les thèses sur la première quinzaine de septembre ; début juillet pour les thèses de la mi-septembre à la mi-octobre ; 11 semaines avant la soutenance pour les thèses en janvier.

7 à 6 semaines avant la soutenance : les rapporteurs sont impérativement en possession du manuscrit (envoi le doctorant)

4 à 3 semaines avant la soutenance : réception et approbation des pré-rapporteurs par l'école doctorale. Le candidat adresse un exemplaire de sa thèse à chaque membre du jury en tenant compte des observations émises par les rapporteurs.

2 semaines avant la soutenance : le président établit l'autorisation de soutenance. Envoi des convocations à l'ensemble des membres du jury.

### Après la soutenance

Pour tout changement majeur (rapporteurs, jury...) ou mineur (lieu, salle,...), il est impératif d'avertir la scolarité et/ou l'assistant (e) de votre ED.

Dans les 48 heures suivant la soutenance, le directeur de thèse fait parvenir à la scolarité le procès-verbal de soutenance, l'avis du jury sur la reproduction de la thèse et le rapport de soutenance.

Deux cas sont alors à distinguer :

#### **Avis du jury favorable : « thèse en l'état »**

L'étudiant dispose d'un délai d'un mois pour déposer les 3 exemplaires définitifs de la thèse papier et le certificat de dépôt en ligne du mémoire.

#### **Avis du jury différé : « corrections suggérées au cours de la soutenance »**

Un délai de trois mois est accordé au doctorant pour apporter les modifications suggérées au cours de la soutenance.

Un nouvel avis du jury est établi par la scolarité et transmis au directeur de thèse qui vérifie et valide l'exactitude des modifications demandées sur le mémoire lors de la soutenance et transmet au directeur de l'école doctorale pour validation finale.

#### **Remise de l'attestation de diplôme**

L'attestation de diplôme ainsi qu'une copie du rapport de soutenance sera délivrée au doctorant après respect des règles de dépôt de soutenance en vigueur au moment de la soutenance.

Le rapport de soutenance est communiqué au doctorant dans le mois suivant la soutenance.